

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Brigitte ROUX
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
Mél. : brigitte.roux@pyrenees-
Orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 4213/06
ACCORDANT UNE RECOMPENSE
POUR ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de récompense honorifique pour Actes de Courage et de Dévouement, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

VU la circulaire ministérielle n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

VU la demande formulée le 25 juillet 2006 par M. le Lieutenant-Colonel,, commandant le groupement de gendarmerie des Pyrénées-Orientale et les procès-verbaux de gendarmerie en date du 16 juin 2006 ;

Considérant les qualités de courage et de dévouement dont ont fait preuve les gendarmes Pascal CASSANDRI et Cyril GARNI de la Brigade territoriale de Vernet-les-Bains, qui n'ont pas hésité le 15 juin 2006, à mettre leur vie en danger en portant secours à une personne suicidaire prise dans l'incendie de son appartement situé à Vernet-les-Bains.

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ MINITEL 3615 AFS 66 (11.01.10 - 01.01.10)
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

Sur proposition de M. le Directeur de Cabinet :

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La Médaille de Bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- M. Pascal CASSANDRI, gendarme à la Brigade Territoriale de Vernet-les-Bains.
- M. Cyril GARNI, gendarme à la Brigade Territoriale de Vernet-les-Bains.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à M. le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Pyrénées-Orientales, aux récipiendaires et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Perpignan, le 29 août 2006

POUR AMPLIATION
Le Chef des bureaux du Cabinet,



Guy PUJOL

LE PREFET,

Original signé :
Thierry LATASTE